

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***13063142***

Tribunal de Commerce

12 AVR. 2013

CHARLEROI
Greffe

N° d'entreprise : 0458.073.986

Dénomination

(en entier) : « **VANDESTRAETE ENTREPRISE** »

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Seneffe (7181 Feluy), chemin Boulouffe, 1
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR STATUTAIRE - DEMISSION**

Extrait du procès-verbal dressé par le notaire Gérard Debouche, à Feluy, le 28 mars 2013, en cours d'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a pris les résolutions suivantes :

1°) Nomination en qualité de quatrième administrateur statutaire de monsieur Christophe Vandestraete, domicilié à Seneffe (7181 Feluy), rue Saint-Georges, 31, qui a accepté, à compter du 1er avril 2013.

2°) Modification de l'article 18 des statuts pour remplacer le dernier alinéa par le texte suivant :

« Sont désignés en qualité d'administrateurs statutaires pour toute la durée de la société messieurs Christophe, Georges et Tanghy Vandestraete ainsi que madame Liliane Eerdeken. ».

3°) Confirmation de la démission de madame Géraldine Vandestraete, domiciliée à Seneffe (7181 Arquennes), avenue du Vignoble, 6, de ses fonctions d'administrateur non statutaire à compter du 18 février 2013.

4°) Pouvoirs conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les quatre administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateurs-délégués messieurs Christophe et Tanghy Vandestraete, qui ont accepté, à compter du 1er avril 2013, pour une durée indéterminée. Leurs mandats seront exercés à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

-POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Gérard DEBOUCHE, notaire, délivré à la seule fin du dépôt au greffe du Tribunal du commerce de Charleroi. Déposés en même temps: expédition du procès-verbal et statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/04/2013 - Annexes du Moniteur belge